



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le

ID : 021-200000925-20230316-2023\_03\_16\_03-DE

## Stratégie partagée de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et de la Communauté de Communes Norge et Tille, pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER Rural

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille souhaitent conduire, conformément à leurs Projets de Territoire et au-delà du cadre donné par l'Appel à Manifestation d'Intérêt FEDER rural, une stratégie partagée au titre :

Du développement des « **Villages intelligents** », afin de promouvoir sur leur territoire l'économie circulaire à travers l'émergence de **tiers-lieux** mais en allant bien au-delà de ce terme générique qui peut représenter des structures bien différentes (Fablabs, Espaces de coworking...). Il est à noter que la Communauté de Communes Norge et Tille pointe spécifiquement et de manière très développée, la transition numérique comme un élément fondamental de sa politique, à travers un axe spécifique dans son projet de territoire. Cet axe nécessite un accès, pour les services publics comme pour les initiatives privées, à des réseaux performants. À l'heure de la dématérialisation, l'ensemble des Collectivités entame une dématérialisation, raisonnée, des offres et une ouverture de plateformes numériques, pour permettre aux citoyens de bénéficier des dispositifs mis en place.

De la **mobilité durable**, enjeu très important pour les deux territoires dont près de 80% des actifs vont travailler sur le territoire de Dijon Métropole. À ce titre, la création d'un **Plan de Mobilité Simplifié** mutualisé entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille, lancé en novembre 2022, permettra de répondre de manière locale, aux besoins des administrés et de proposer des solutions adéquates. De même, les Collectivités sont engagées dans le **Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin du Dijonnais**, où elle compte bien œuvrer à une amélioration du trafic tant routier que ferroviaire, par l'optimisation et l'accroissement de l'offre de services. À l'heure de la réduction des gaz à effet de serre, le train, dans le cadre de l'intermodalité, doit être une solution solidement appuyée par l'ensemble des organismes publics. La mobilité, d'un point de vue global, ne doit cependant pas être comprise comme un problème, un sujet indépendant, mais uniquement comme une conséquence d'un certain type d'aménagement du territoire. En effet, les politiques choisies jusqu'alors ont entraîné une situation où une mobilité motorisée est, généralement, nécessaire pour se rendre sur son lieu de travail, s'approvisionner, se divertir etc. Ainsi, si tous les efforts possibles doivent être conduits pour décarboner la mobilité, en préservant les ressources naturelles, et en implantant une sobriété dans les équipements ou les usages, œuvrer dans cette direction ne soustrairait pas les Collectivités d'offrir, par les décisions d'aménagements et de solidarité économique, un territoire frugal en mobilité.

Du **renouvellement urbain**, troisième axe du FEDER Rural, qui est une préoccupation forte des deux intercommunalités d'une part parce qu'elles sont les partenaires privilégiés des communes dans le cadre de leur compétence « urbanisme » et « habitat », d'autre part parce qu'elles disposent d'une compétence forte en matière de **développement économique**. Compétence qui doit faire face à un cadre contraint par le Schéma de cohérence territorial (SCoT) du Dijonnais et par conséquent à une **raréfaction du foncier économique** pour les entreprises. Cet enjeu est plus particulièrement fort pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui souhaite valoriser sa capacité d'accueil d'entreprises nouvelles notamment sur la commune de Genlis qui a été retenue au titre du programme Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire. Si de nombreux programmes sont conçus pour le renforcement des centralités au sein des intercommunalités, les attentions politiques des deux intercommunalités portent également sur **l'équilibre territorial et la juste répartition des actions** à mener sur tout leur territoire. Les deux intercommunalités prônent un renouvellement urbain résilient qui tient compte des conséquences sur l'environnement en soutenant la lutte contre les phénomènes d'imperméabilisation des sols et la protection de la biodiversité. Elles souhaitent

donc être exemplaires dans la réalisation de leurs propres projets. C'est dans cet état d'esprit que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite réaliser la réhabilitation de son Centre Social situé à GENLIS.

Du « **tourisme** » et du « **patrimoine culturel** », deux items en développement pour les deux Intercommunalités. Ces dernières possèdent chacune sur leurs territoires des curiosités connues à l'échelle départementale et régionale, telles que la base de loisirs d'Arc-sur-Tille ou le Canal de Bourgogne qui attirent déjà la population locale et plus largement métropolitaine. Ainsi, la création de lieux ou d'événements touristiques au-delà du dynamisme apporté, permettrait modestement de donner une identité à ces deux territoires qui ne souhaitent pas être simplement perçus « territoires dortoirs » mais comme des lieux de vie disposant d'un art de vivre.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille ne peuvent, à elles seules, porter l'ensemble de ses attentes. Ainsi, fortes déjà, chacune d'un Pacte de gouvernance et d'un Projet de Territoire partagés avec leurs communes membres, mais également d'une Charte de coopération liant les deux intercommunalités, elles souhaitent collaborer avec tous les acteurs publics et privés du territoire, afin de porter, avec le soutien du FEDER rural, une politique de développement partagée et durable.

Fait à GENLIS,

Le

**Ludovic ROCHETTE**

Président de la Communauté de Communes Norge et Tille  
Maire de BROGNON

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire d'IZIER